



PRÉFET DE LA DRÔME

La Sous-Préfète

13 MARS 2020

Le Préfet,

à

Monsieur le Maire
Hôtel de ville
BP 103
26110 NYONS

Objet : Corso des 12 et 13 avril 2020

Comme tous les ans lors du week-end de Pâques, le comité des fêtes de Nyons organise le Corso dans votre commune. La fiche de sécurisation de cette manifestation qui m'a été transmise précise que cet événement est susceptible de rassembler environ 4500 personnes chaque jour. Ces personnes ne seront pas rassemblées en un endroit unique mais réparties sur le périmètre de la foire et dans les rues sur le parcours du défilé.

L'arrêté du 9 mars 2020 du ministère de la santé (paru au Journal Officiel du 10 mars) interdit les rassemblements publics réunissant simultanément plus de 1000 personnes en milieu clos, comme ouvert, sur l'ensemble du territoire national en raison du risque de transmission rapide du virus covid-19 ainsi que cela vous a été indiqué par courriel de la préfecture le 10 mars dernier.

Les seules dérogations possibles à cette règle concernent les manifestations, concours ou réunions électorales organisées en vue des élections municipales qui pourront être regardées comme indispensables à la continuité de la vie de la Nation.

J'ai le regret de vous informer que le Corso ne pouvant être considéré comme indispensable à la continuité de la vie de la Nation, il n'est pas possible de le maintenir. Je vous invite donc à le reporter à une date ultérieure, une fois l'épidémie de Covid-19 terminée. Je suis bien consciente des difficultés que cela va engendrer et des déceptions au sein de la population, mais l'objectif de préservation de la santé publique prime sur les festivités.

Mes services demeurent à votre disposition pour tout complément d'information.

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
La Sous-Préfète de Nyons



Christine BONNARD

Monsieur Pierre COMBES
Maire
Place Joseph Buffaven
26110 NYONS